



Les consignes de sécurité

Consignes communes à TOUS LES RISQUES

(Cf. « Les consignes générales de sécurité », page 27)

Consignes complémentaires pour le risque INONDATION

(Rappel des gestes à avoir avant, pendant, et après la manifestation du risque)

➤ AVANT

- **Prévoir les gestes essentiels :**

- mettre hors d'eau les objets précieux, meubles, papiers personnels, matières et produits polluants ou dangereux ;
- repérer disjoncteur électrique, robinet d'arrêt de gaz ;
- obturer les entrées d'eau, portes, soupiraux, événements ;
- amarrer les cuves ;
- garer les véhicules hors zone inondable ;
- faire une réserve d'eau potable et d'aliments ;
- prévoir radio à piles, vêtements, médicaments, couvertures.

- **Prévoir les moyens d'évacuation.**

➤ PENDANT

- **S'informer** par radio ou auprès de la mairie de la montée des eaux.

- **Dès l'alerte :**

- fermer les portes, fenêtres et soupiraux ;
- couper le courant électrique (actionner les commutateurs avec précaution) ;
- aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines).

- **N'entreprendre une évacuation** que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcé par la crue.

- **Ne pas s'engager** sur une route inondée (à pied ou en voiture).

➤ APRES

- **Aérer** les pièces.

- **Désinfecter** à l'eau de Javel.

- **Chauffer** dès que possible.

- **Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.**